Anne-Bénédicte Joly, écrivain auto-éditeur

[http://ab.joly.free.fr]

Interview du 13/02/2003 pour le compte de Marie Lebert publié sur le site des Etudes Françaises en mars 2003 [http://www.etudes-françaises.net/entretiens/perspectives.htm#joly]

Le Livre 010101 - Perspectives - 2003

En février et mars 2003, comment les professionnels du livre voient-ils l'avenir du livre numérique (au sens large, et pas seulement commercial), dans le cadre de leur activité professionnelle et/ou en général ? Voici leurs réponses.

Anne-Bénédicte Joly, romancière et essayiste, habite en région parisienne. En avril 2000, elle décide d'auto-publier ses œuvres en utilisant l'internet pour les faire connaître. « Mon site a plusieurs objectifs, raconte-t-elle en juin 2000, deux mois après son ouverture. Présenter mes livres (essais, nouvelles et romans auto-édités) à travers des fiches signalétiques (dont le format est identique à celui que l'on trouve dans la base de données Electre) et des extraits choisis, présenter mon parcours (de professeur de lettres et d'écrivain), permettre de commander mes ouvrages, offrir la possibilité de laisser des impressions sur un livre d'or, guider le lecteur à travers des liens vers des sites littéraires. »

Le 13 février 2003, Anne-Bénédicte Joly écrit :

« Le livre numérique ne sera un progrès pour tous que s'il permet un réel accès universel à la culture, que s'il renforce la libre expression de la pensée et le plaisir de créer, que s'il propose une alternative aux solutions d'édition existantes et enfin, que s'il offre un moyen d'expression universelle.

C'est dire que, dans le cadre de mes activités d'auteur auto-éditant ses œuvres, je suis en droit de fonder de grands espoirs sur le livre numérique.

Internet est avant tout un merveilleux vecteur de diffusion et de promotion. Je tente de m'inscrire dans cette logique en proposant sur mon site non seulement une présentation synthétique de mes travaux mais aussi des extraits de mes écrits afin que les lecteurs-internautes puissent découvrir mon univers littéraire. Ne disposant pas de l'appui d'une maison d'édition, ni encore moins de son réseau de communication et de diffusion, la question de la présentation de mon livre au public se pose. Le livre numérique me permettrait, en affinant une politique de prix (les internautes lecteurs semblent disposés à payer un e-book à 50 % de sa valeur en version papier), de proposer mes écrits à un plus grand nombre de lecteurs. Puisque le net est un promoteur de l'accès à des livres moins connus (ou absents des réseaux admis de diffusion), je réfléchis actuellement à l'idée de pousser la logique jusqu'à offrir l'accès au livre lui-même. La question de la diffusion serait donc réglée.

Par ailleurs, se pose aussi la question de la quantité de tirage d'un livre. J'édite en moyenne un ouvrage à 300 voire 400 exemplaires. <u>Dommage(s)</u>, mon dernier roman paru en janvier 2003, a été édité à 300 exemplaires. Cette limitation étant directement liée au coût de fabrication du livre, à l'investissement global et à la détermination du point mort (combien faut-il que je vende de livres pour rentrer dans mes frais?). Prenons le cas de deux de mes précédents livres (*Le meublé livres* et *Deux par d'eux*) qui sont aujourd'hui épuisés. J'ai eu, depuis mon site et directement par certains lecteurs, quelques demandes concernant ces livres. Malheureusement, à chaque fois ma réponse est la même. « Je suis navrée, le livre est épuisé. Vous ne le rééditerez pas? A priori

non ». Je ne peux pas, en effet, financer la réédition (et dans quelles quantités ?) de ces livres. Le livre numérique constitue, pour autant que les lecteurs souhaitent lire mes écrits sous ce format, une alternative possible.

Bien entendu, comme tout créateur, je suis très attentive (et parfois même inquiète) à l'utilisation illicite de mes écrits. La question de la protection de mes œuvres occupe une place centrale dans ma réflexion. Il existe aujourd'hui des techniques interdisant les copies illicites et infinies des œuvres, les impressions totales ou partielles des textes... Bref la réponse technologique existe.

Enfin, je réfléchis également sur la perception des droits d'auteur induits par la diffusion d'une œuvre sur le net. Dans une récente étude (réalisée en 1999 par Médiangles pour le compte de la <u>SGDL</u> - Société des gens de lettres), 82 % des 2.372 personnes interrogées considèrent que les auteurs devraient toucher des droits pour la diffusion de leurs œuvres sur le net. Je partage évidemment cette position même si elle reste difficile à mettre en œuvre tant du point de vue pratique, que du point de vue du mode de perception des droits.

En conclusion, et parce que je me situe déjà en dehors des rouages classiques de la diffusion d'un livre, je considère que le e-book constitue à n'en pas douter une nouvelle voie de développement pour accroître la diffusion de mes livres et me permettre de rencontrer un public encore plus large.

En règle générale, le livre numérique offre des avantages significatifs. Il peut être acheté 24h/24 et 7j/7 depuis n'importe quelle partie du monde et être téléchargé facilement. Le prix est toujours inférieur à la version papier, alors que la qualité (graphisme, mise en page...) n'est en rien diminuée. Les fonctionnalités multimédia sont accessibles et le support « livre » devient un outil interactif : navigation hypertexte, signets, notes, commentaires... Le livre numérique est moins gourmand en terme de stockage (bibliothèque) et il est, de fait, plus aisément transportable. Il s'abîme moins. Il n'est jamais épuisé. Bref, du point de vue des « fabricants » et des « producteurs » les avantages sont certains.

Côté lecteur, hormis les capacités techniques répondant à des besoins réels pour les lecteurs malvoyants de modifier à dessein la taille des caractères, je ne sais pas si le plaisir lié à l'objet livre sera identique... Ouvrir un livre, sentir sa couverture craquer légèrement, respirer l'odeur des feuilles, de l'encre, toucher le papier, manipuler le livre. Bref tout ce qui nous permet de considérer le livre comme un objet vivant, comme objet à vivre. De même, comment s'émerveiller numériquement devant une édition originale, ou encore la finesse de gravures sur bois dans un ouvrage?

Enfin, au-delà de la littérature, les avantages sont incontestablement très nombreux dans des domaines aussi variés que l'éducation (remplacer les livres scolaires par des e-books), les milieux professionnels devant se référer à de véritables annuaires ou ayant recours à des « bibles » techniques ou commerciales, ou encore offrir un produit de substitution aux quotidiens, aux magazines et autres revues en facilitant un accès simple, rapide et direct à l'information.

En conclusion, je pense que le livre numérique offre une foultitude d'avantages en sacrifiant peutêtre, pour la littérature, les livres d'art et la poésie, la notion de plaisir de lire.

Or les écrivains n'écrivent-ils pas avant tout pour être lus avec plaisir ? En tout cas, je suis avec un grand intérêt l'évolution des mentalités en la matière. »

© 2003 Anne-Bénédicte Joly / Marie Lebert (Le copyright appartient aux auteurs cités pour leurs propres textes.)